

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2019

Présents : MM M^{mes} Alaux, Anselme, Blanc, Bressand, Descamp, de Munter, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Gotti, Granziera, Grimal, Guilleminot, Millerand, Pezzot, Saez, Sebastiannelli, Serre, Schmitt, Trapied, Zanchetta, Vintillas.

Excusés : JP Boyer ayant donné pouvoir à C. Gonzalez

Secrétaire de séance : Isabelle Grimal

ORDRE DU JOUR

1 - Numérotation et désignation du chemin du Griffoulet (chemin qui dessert les 4 lots du lotissement Thuries) et les 2 habitations 9A et 9B chemin de Jamebru

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la dénomination du chemin du Griffoulet et la numérotation suivante :

Lots de droite :

- Lot1 : 4 chemin du Griffoulet
- Lot2 : 6 chemin du Griffoulet
- Lot3 : 8 chemin du Griffoulet
- Lot4 : 10 chemin du Griffoulet

Lots de gauche :

- 9A Chemin de Jamebru : 1 chemin du Griffoulet
- 9B Chemin de Jamebru : 3 chemin du Griffoulet

2 – Tirage au sort des jurés d'assises

Les personnes tirées au sort sont les suivantes : Mesdames BARTHES Laurie, DUFFOUR Déborah, FOUET Stéphanie épouse PESCE, MILHORAT Tyffanie, MM. GAYZARD Thierry, LESAGE Philippe.

3 - Convention de mise à disposition d'un local communal accueillant l'office de tourisme des coteaux du Girou

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention cadre régulant l'usage des locaux communaux spécifiquement dédiés aux activités de l'office de tourisme.

4 – Autorisation de ratification des 2 conventions ENEDIS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ERDF sur les parcelles situées à LAPEYROUSE FOSSAT cadastrées section B n°2251, 2253, 2255, 2260 et 2265.

5 - Clôture de la concession d'aménagement - Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté Cœur de Village

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix pour, 5 abstentions, autorise le maire à signer le protocole de clôture, approuve la suppression de la ZAC « Cœur de Village », conformément à l'article R 311-12 du Code de l'Urbanisme et approuve l'établissement de la Taxe d'Aménagement sur le périmètre correspondant au plan ci-annexé, à un taux de 5%, conformément aux dispositions approuvées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 novembre 2011.

6 - Vente d'une bande de terrain au futur aménageur, délaissé le long de la rue Verlaine – 54m2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de constater la désaffectation à l'usage du public de 54m² de la parcelle B 3198, de procéder à son déclassement du domaine public communal et de la vendre au prix de 52€/m².

7 - Vote Comptes Administratif et de Gestion 2018 du Budget Communal

a) *le compte administratif :*

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 1 abstention, 3 voix contre adopte le Compte Administratif 2018 de la commune comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	1 684 823.48	1 143 887.54
RECETTES	1 939 733.62	1 352 499.99
EXCEDENT	254 910.14	208 612.45

b) *le compte de gestion du receveur :*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte de Gestion du Receveur pour le budget communal 2018.

8 - Affectation des résultats 2018 sur BP 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reporter :

L'excédent de fonctionnement de 254 910,01 € sur la section d'investissement

L'excédent d'investissement de 208 612,45€ sur la section d'investissement

9 – Vote des 3 taux d'impôts (TH – TFB – TFNB)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux d'imposition 2018 sur 2019 :

Taxe	Taux 2018
Taxe d'habitation	13.98%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	16.01%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	116.52%

10 – Vote Budget Primitif 2019

Le vote a lieu par chapitre pour la section de fonctionnement (avec vote des subventions une par une), et par opération pour la section d'investissement.

➤ *Fonctionnement – Dépenses et Recettes équilibrées à : 1 922 446 €*

Vote : 19 pour 1 abstention 3 contre

Vote des subventions pour les associations à la majorité

➤ *Investissement – Dépenses et Recettes équilibrées à : 3 118 682,46 €*

Vote : 19 pour 1 abstention 3 contre

11 - Montant loyer et Subvention 2019 crèche « Poupons Câlines »

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le loyer à 2300€/mois et accorde une subvention municipale de 90 000 € pour l'année 2019.

12 Fixation du prix de la redevance d'assainissement

Le Conseil Municipal, à 20 voix pour 3 abstentions, fixe comme suit le montant de la redevance d'assainissement à compter de juin 2019 :

- partie abonnement : **48.23 €** par an
- partie traitement : **1.30 €** le m3 d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement
- et à 100% la majoration applicable dans le cas prévu par l'article L.1331-8 du Code de la santé publique.

13- Création de CDD de six mois pour un accroissement temporaire d'activité aux services techniques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de créer un emploi de 6 mois, non permanent d'agent polyvalent aux services techniques, pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 8 avril 2019.